

**Arrêté n°2023-41
Portant fixation des tarifs d'ouvrages, de revues, et de diverses prestations
de l'Université Lyon 2**

La Présidente de l'Université

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L712-2, L712-3 et L719-4 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Vu la délégation de pouvoir 2022-15 en date du 14 mars 2022 du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université, notamment l'article 1, titre III.3 ;

Vu l'arrêté n°2023-34 portant fixation des tarifs d'ouvrages neufs et d'occasion dans le cadre d'une vente organisée par la MOM ;

Vu l'arrêté 2022-73 portant fixation des tarifs de vente d'ouvrages, de revues, et des prestations annexes de l'Université Lyon 2,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les tarifs relatifs aux droits d'inscriptions aux colloques sont fixés ainsi qu'il suit :

- De 30 à 600€ pour les enseignants-chercheurs ou chercheurs ;
- De 0 à 300€ pour les étudiants ou doctorants ;
- De 30 à 800€ pour les professionnels extérieurs ;
- De 10 à 800€ pour les autres participants.

Article 2 : Les tarifs relatifs aux ouvrages du catalogue des Presses Universitaires de Lyon (PUL) sont fixés à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 : Les tarifs relatifs aux objets promotionnels de la boutique éphémère qui se tiendra le mardi 4 avril 2023, sont fixés ainsi qu'il suit :

- Sweat : 26€
- Bouteille isotherme : 15€
- Carnet : 6€
- T-shirt : 10€
- Bonnet (2022) : 9€
- Gourde en verre (2022) : 8€

Article 4 : Le tarif relatif à la revue Canal Psy s'élève à 6€ par numéro.

Article 5 : Les tarifs relatifs aux prestations de recherche concernant la plateforme CNRS OMEAA, sont fixés ainsi qu'il suit :

- Granulométrie Laser (Fritsch ANALYSETTE 22) : extérieur 130€ / interne avec opérateur 11€ / sans opérateur 1€
- Granulométrie par tamisage : extérieur 40€ / interne avec opérateur 8€ / sans opérateur 1€
- Dosage MO/Carbonates par perte au feu : extérieur 10€ / interne avec opérateur 4€ / sans opérateur 1€
- Mesure pH : extérieur 5€ / interne avec opérateur 2€ / sans opérateur 0€
- Susceptibilité Magnétique (Bartington MS2B, MS2E) : extérieur 2€ / interne avec opérateur 1€ / sans opérateur 0€
- Géochimie par fluorescence X (XRF portable Niton XL5 ou Ametek Spectro Xsort) : extérieur 10€ / interne avec opérateur 4€ / sans opérateur 1€
- Préparation pour la mesure des isotopes cosmogéniques (10Be-26Al) : extérieur 1200€ / interne avec opérateur 800€ / sans opérateur 400€
- Acquisitions de photographies aériennes (visible, proche-infrarouge, thermique) par drone : extérieur 600€/j / interne avec opérateur 300€/j
- Acquisitions de données par LiDAR par drone : extérieur 1500€/j / interne avec opérateur 1000€/j

- Carottage sédimentaire par percussion (Atlas Copco Cobra TT) : extérieur 600€/j / interne avec opérateur 200€/j

Article 6 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées.

Article 7 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargé.es, chacun.e en ce qui le/la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 16 février 2023



Nathalie DOMPIER